



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée pour la propriété située au 3, 4<sup>E</sup> Rang Est (lot 4 442 510 Ptie), visant à rendre conforme :

- 1- La profondeur moyenne minimale de 65M au lieu de 75M puisque le terrain est situé dans un couloir riverain;
- 2- La marge de recul arrière de la grange de 1.20M au lieu de 15M;
- 3- La marge de recul avant de la fosse à purin de 1.98M au lieu de 15M;

le tout tel que prescrit par le règlement de zonage no. 238 et le règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2019, à 19 h 15, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 27 novembre 2019.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**